

L'ajournement

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, avec le ton agressif qui a été utilisé par le député de l'opposition, j'aimerais le référer d'abord à la réponse qu'il a eue du ministre de l'Expansion industrielle à sa question le 8 mai dernier. S'il avait été présent, il aurait aussi pu prendre connaissance de la position du ministre et du gouvernement lors de la journée de l'opposition du 3 mai dernier et celle d'aujourd'hui. Je pense que déjà certaines réponses ont été apportées.

[Traduction]

M. Dingwall: J'étais ici. Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je regrette mais, généralement, il n'est pas possible de faire des rappels au Règlement pendant le débat d'ajournement. Cela pour permettre à chacun d'occuper le temps qui lui revient.

[Français]

Mme B. Tardif: Je pense que vous auriez pu au moins regarder ce qui a été dit dans le discours du ministre aujourd'hui et celui du 3 mai dernier également.

Quand on parle de collaboration fédérale-provinciale, il y a effectivement de la part du gouvernement actuel une meilleure collaboration avec les provinces, dont la Nouvelle-Écosse.

Le 30 avril dernier, le ministre de l'Énergie et des Mines de la Nouvelle-Écosse, le président de la Société de développement du Cap-Breton, et le nouveau président du conseil d'administration de la Société se sont réunis pour discuter des plans de développement minier et de production de la Société ainsi que des perspectives du marché.

M. Matheson a déclaré que grâce à une amélioration de la gestion de la Société, l'industrie houillère en Nouvelle-Écosse se porte mieux qu'elle ne s'est jamais portée depuis de nombreuses années. Il a été heureux d'apprendre que la production et la productivité à la mine Lingan et à la mine Prince se sont améliorées. La grande collaboration des syndicats a été un facteur important dans cette amélioration. M. Matheson a ajouté qu'il était heureux du fait que les installations de production de charbon seront capables de répondre aux besoins croissants de la Nova Scotia Power Corporation.

Ce communiqué vient confirmer la collaboration qui existe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait aux politiques touchant au charbon et à l'énergie, et au développement des ressources houillères de la province. Il a d'ailleurs été convenu que la Société de développement du Cap-Breton et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse tiendraient des réunions trimestrielles pour discuter de questions liées à cette industrie.

Comme en faisait état le député de l'opposition, les profits de la Société sont actuellement à l'étude. Les données financières pour l'exercice financier en cours sont en train d'être compilées et examinées par des vérificateurs externes.

Pour l'exercice financier précédent, qui avait pris fin le 31 mars 1984, la Société avait déclaré une perte d'exploitation de 49.6 millions de dollars. La Société compte distribuer 10 p. 100 de ses bénéfices d'exploitation aux employés de la Division des charbonnages.

● (1810)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LE CRÉDIT-IMPÔT-ENFANT—LA SITUATION À TERRE-NEUVE. B) ON DEMANDE UN PROJET DE LOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ne soit pas des nôtres aujourd'hui . . .

M. Lewis: C'est un coup bas.

Mme Copps: Il est évident, d'après les observations de notre collègue de la Nouvelle-Écosse, que le gouvernement néglige la région de l'Est. Si j'ai demandé à prendre la parole ce soir, c'est notamment parce que le ministre refuse d'intervenir pour mettre un terme à l'usage abusif que fait le gouvernement terre-neuvien du système du crédit d'impôt consenti aux parents célibataires, et notamment aux personnes qui ont le plus grand besoin de cet argent.

Vous vous souvenez certainement, monsieur le Président, que les députés de ce côté-ci avaient été furieux d'apprendre que le gouvernement de Terre-Neuve se servait du crédit fédéral d'impôt-enfant pour soutirer de l'argent aux parents célibataires, et à des gens comme M^{me} Shirley Parsons qui n'avait même pas les moyens de payer sa note d'électricité, car les allocations qui lui étaient versées à titre de parent célibataire n'y suffisaient pas. Elle s'est donc adressée à l'assistance sociale. Ce n'était pas une fainéante oisive car elle avait un emploi à temps partiel et cherchait une occupation à plein temps dans une province où le taux de chômage est plus élevé que partout ailleurs au Canada. Elle était soutien de famille et avait besoin d'aide pour payer sa note d'électricité. Mais pour obtenir de l'aide du gouvernement de Terre-Neuve pour payer ce service d'utilité publique qu'il assure en fait lui-même, ce dernier l'a forcée à signer une déclaration dans laquelle elle renonçait au crédit fédéral d'impôt-enfant en sa faveur.

Quand nous avons amené la question sur le tapis à la Chambre, le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a nié être au courant de cette affaire. Il a soutenu ne rien savoir du fait que le gouvernement de Terre-Neuve était décidé à saigner à blanc les habitants de la province. Au lieu de faire procéder à une enquête à l'échelle nationale destinée à vérifier si la pratique était répandue dans les autres provinces, le ministre a préféré s'en laver les mains et a prétendu que c'était de l'invention.

Eh bien, monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas supporté les tensions politiques soulevées par cette affaire et a fait savoir à M^{me} Parsons qu'il payerait toute sa note d'électricité à la condition qu'elle veuille bien se taire. Je dois dire que cette femme a eu le courage de ses convictions. Elle a tout étalé au grand jour et a déclaré au gouvernement terre-neuvien qu'elle ne défendait pas simplement sa propre cause, mais celle de milliers d'autres personnes, principalement des femmes et des parents célibataires qui sont incapables de payer les frais exorbitants que leur impose la société hydroélectrique de Terre-Neuve.

Malheureusement, monsieur le Président, le ministre fédéral a préféré se dérober à sa responsabilité, savoir s'assurer que les gouvernements provinciaux n'utilisent pas les crédits d'impôt pour enfants pour soutirer de l'argent aux parents célibataires et aux personnes dans le besoin. Depuis le début, le crédit d'impôt pour enfants avait pour objet d'aider les personnes qui ont le plus besoin d'aide. Il est manifeste que la politique du